

PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL - SYNDICAT MIXTE DEPART

SEANCE DU 23 JUIN 2025

Y SCHOOLS – 18H30

| | |
|---|--------------------|
| Date des convocations | 02-06-25 |
| Nombre de délégués titulaires en exercice | 74 |
| Nombre de délégués titulaires présents | 27 |
| Nombre de délégués titulaires ayant donné pouvoir (dont pouvoir à un suppléant) | 6 (4) |
| QUORUM (38) | NON ATTEINT |

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-trois juin, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'école Y Schools, 217 avenue Pierre Brossolette à TROYES, sous la présidence de M. Jean-Pierre ABEL.

A été nommé secrétaire de séance : sans objet

Présents :

CA Troyes Champagne Métropole : ABEL Jean-Pierre, BAZIN Etienne, BREMENT Jacques, DE VILLEMEREUIL Gérard, DRAGON Jean-Luc (suppléant), DUQUESNOY Olivier, GATEAU Frédéric (suppléant), GOUJARD Pascal, FAIVRE Philippe, FLEURET Dominique, HANDEL William, HENRI Pascal, HOMEHR Claude, HOUARD Bruno, MANDELLI François (suppléant)

CC Forêts Lacs Terres en Champagne : COUSIN Jean-François (suppléant), JACQUINET Olivier

CC Arcis Mailly Ramerupt : ROBERT Jean-Claude

CC Lacs de Champagne : CHAMBON Hervé, SIBOIS Laurent

CC Vendeuvre-Soulaines : HUARD Lionel

CC Région de Bar-sur-Aube : BORDE Philippe, MAITRE Pierre-Frédéric

CC Barséquanais en Champagne : LOMBART Michel, THIEBAUT Didier

CC Chaourçois et Val d'Armance : BATAILLE Roger, HOUARD Daniel, PELLETIER Denis

CC Pays d'Othe : DERA EVE Jannick, PROT Hubert, VELUT Sylvie

Représentés (6 pouvoirs dont 4 à un suppléant) : BATTELIER Liliane représentée par COUSIN Jean-François (suppléant), BLASSON Christian représenté par GATEAU Frédéric (suppléant), DYON Patrick représenté par JACQUINET Olivier (titulaire), LEROY Marie-Thérèse représentée par DRAGON Jean-Luc (suppléant), MICHONNEAU Philippe représenté par ROBERT Jean-Claude (titulaire), TRESSOU Marie-Hélène représentée par MANDELLI François (suppléant).

Autres personnes présentes : ETCHETO Philippe (suppléant sans pouvoir) ; DAVID Laëtitia, LEITZ Claudie, PATRIS Guillaume, ROBLES Valérie, TAPE Eliane (agents syndicat DEPART) ; RAPINAT Rodolphe (agent TCM)

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance (rapport 2025-06-01)
2. Approbation du procès-verbal des séances du 31 mars 2025 (rapport 2025-06-02)
3. Nouvelle répartition du capital social de la société publique locale SPL-Xdemat (rapport 2025-06-03 et annexe)
4. Evolution de la cotisation à compter de 2026 (rapport 2025-06-04)
5. Modification du SRADDET (rapport 2025-06-05)
6. Retour sur les avis émis sur les projets, plans et programmes
7. Retour sur les Rencontres Nationales des SCoT
8. Questions diverses

Déroulé de séance

Le quorum n'étant pas atteint à 18h45, M. le Président Jean-Pierre ABEL propose aux membres présents une **séance d'information** sur les points à l'ordre du jour ne nécessitant pas de délibération.

5. Modification du SRADDET

M. le Président Jean-Pierre ABEL rappelle à l'assemblée le contexte sur les objectifs de sobriété foncière déjà partagé lors des derniers comités syndicaux. La modification en cours du SRADDET pour intégrer la trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette en déclinaison de la loi Climat et Résilience prévoit, pour le SCoT des Territoires de l'Aube, une enveloppe de 363 ha représentant un effort de réduction de 75% de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers pour la période 2021-2030. M. le Président Jean-Pierre ABEL rappelle que le SCoT prévoit d'ores et déjà une réduction de plus de 50% et que cet effort supplémentaire ne peut être considéré comme acceptable.

Le syndicat DEPART et les EPCI étant consultés pour avis sur le projet de SRADDET modifié, une réunion avec les Présidents des intercommunalités a été organisée le 5 mai dernier à l'initiative du syndicat, suivie d'une séance de Bureau le 6 mai, pour préparer une trame de réponse commune et exprimer collectivement un avis défavorable. Cette proposition transmise à l'ensemble des EPCI a été partagée au sein des conseils communautaires qui ont tous à ce jour délibéré unanimement contre l'enveloppe attribuée au SCoT des Territoires de l'Aube et demandé une réévaluation à la hauteur du chiffre qui avait été annoncé par M. le Président de la Région Franck LEROY à Bouilly en 2023 (600 ha pour la période 2021-2030).

Mme Claudie LEITZ fait part au Comité syndical d'une présentation technique sur la méthodologie retenue par la Région Grand Est pour déterminer les enveloppes foncières territorialisées dans le cadre de la réécriture de la règle n°16 du SRADDET. Elle présente l'argumentaire développé pour justifier l'avis du syndicat et de ses EPCI membres, afin de permettre à la Région de disposer des éléments utiles pour lui permettre de réétudier le calcul.

M. le Président Jean-Pierre ABEL annonce que des échanges ont également eu lieu avec le PETR Seine en Plaine Champenoise porteur du 2^e SCoT du département, avec l'AMF10 ainsi qu'avec le Conseil départemental de l'Aube, et que tous se sont appuyés sur la proposition d'avis du syndicat DEPART pour porter ensemble la position du département de l'Aube.

Mme la Vice-Présidente Claude HOMHER confirme qu'en effet le Département a émis un avis défavorable sur le projet de SRADDET en ce sens.

Echanges :

M. François MANDELLI se questionne sur les contradictions entre les objectifs de réindustrialisation de la France et les besoins induits en matière de foncier, face aux objectifs des documents de planification régionaux. Il souligne que cela crée un climat désagréable et une incompréhension légitime des citoyens.

- M. le Président Jean-Pierre ABEL rejoint les propos en affirmant que le bon sens devrait prévaloir. Le SCoT des Territoires de l'Aube par exemple n'a pas attendu la loi Climat et Résilience pour prévoir plus de 50% d'économie de foncier. Le dialogue et la sagesse restent toutefois à privilégier.
- Sur la question du relais auprès des parlementaires, Mme la Vice-Présidente Claude HOMEHR rappelle que le syndicat DEPART a sensibilisé tous les parlementaires du département sur le sujet, et que les propositions d'amendements sur les différents textes de lois, travaillées par la Fédération nationale des SCoT, leur sont systématiquement relayées par le syndicat.

M. Jean-Luc DRAGON réagit sur les écarts significatifs entre les territoires, le taux d'effort pouvant aller jusqu'à -80% pour certains, alors qu'il peut même permettre une augmentation jusqu'à +50% pour d'autres, interrogeant fortement sur la notion d'équité territoriale.

- Mme la Vice-Présidente Claude HOMEHR indique que ce constat est partagé et mis en avant dans l'avis, mais qu'il convient pour le syndicat de privilégier le dialogue pour la suite des négociations avec la Région.

M. François MANDELLI note que souvent des aménagements très concrets sont portés par les décrets d'application, une fois que les lois sont votées.

M. Olivier DUQUESNOY soulève de manière plus générale le contexte de forte instabilité législative qui nuit à l'acceptation et à l'appropriation partagée des objectifs de sobriété foncière.

- M. le Vice-Président Olivier JACQUINET note qu'en effet des propositions de lois en cours proposent de reporter les échéances pour certains sujets comme le ZAN, les ZFE, etc. D'ailleurs, lors des Rencontres Nationales des SCoT, les réflexions ont davantage abordé d'autres sujets comme la capacité des ressources, l'eau...

M. le Président Jean-Pierre ABEL conclut sur cette information au Comité syndical en expliquant qu'une délibération sera proposée lors de la prochaine séance pour prendre acte de l'avis exprimé par le syndicat sur le projet de SRADDET. Il rappelle la nécessité de poursuivre les actions du syndicat avec toujours la même philosophie.

Le Comité syndical prend bonne note de ces informations.

6. Retour sur les avis émis sur les projets, plans et programmes

Une information sur les derniers avis émis par le syndicat est restituée à l'assemblée :

- Projet de PLU de Buchères (révision) : avis favorable avec recommandations et réserves,
- Projet de PLU de Géraudot (révision) : avis favorable avec recommandations et réserves,
- Projet de CC de Coclois (élaboration) : avis favorable avec recommandations et une réserve.

Le Comité syndical prend bonne note de ces avis.

7. Retour sur les Rencontres Nationales des SCoT

M. le Président Jean-Pierre ABEL explique à l'assemblée qu'il n'a pu se rendre cette année aux Rencontres Nationales des SCoT qui étaient organisées à Arcachon du 18 au 20 juin, mais qu'il est heureux d'avoir permis à plusieurs élus du syndicat d'y participer avec l'équipe technique. Il propose à chacun de

s'exprimer et partager son retour d'expérience sur ces rencontres consacrées à l'adaptation des territoires face aux effets du changement climatique : comment continuer à mobiliser les ressources tout en les préservant ? Comment anticiper les risques et adapter sa stratégie de développement ?

Echanges :

M. Jean-Claude ROBERT (Mailly-le-Camp) remercie le syndicat pour son invitation à cet évènement et fait part de sa découverte pendant trois jours du monde des SCoT. Il donne un aperçu du programme des RNS en citant quelques exemples de témoignages qui peuvent alerter sur la responsabilité des collectivités en cas de crise (exemples des communes ayant vécu les incendies de forêts, les inondations...). Il note les difficultés en terme d'assurabilité des collectivités dans certains territoires, les enjeux à se doter de Plans Communaux de Sauvegarde...

M. Olivier JACQUINET (Mesnil-Sellières) rejoint les propos de M. ROBERT en ajoutant que 1500 communes ne sont pas assurées en France. Il a noté également les réflexions posées autour de « tous migrants ? » en référence aux perspectives de raréfaction des ressources ou de dégradation des conditions de vie dans certaines régions, appelant la nécessité pour certaines populations de devoir se déplacer dans quelques années. Sur ce sujet, les RNS ont questionné les territoires sur la capacité de leurs ressources, sur le partage des ressources avec les territoires voisins... Des experts ont mis en avant l'importance stratégique pour les collectivités de savoir dire non à un moment donné pour éviter de mettre en danger notre territoire (non à des projets, des perspectives de développement...).

M. Olivier DUQUESNOY (Saint-Pouange) indique que pour les territoires qui ont des problèmes de ressources, le ZAN n'est plus un sujet. Il retient de ces RNS qu'il revient aux territoires de se prendre en main et de décider, avec les autres et avec la Région, sans attendre que le dispositif législatif soit forcément installé.

M. Pierre-Frédéric MAITRE (Bar-sur-Aube) note l'importance de ces rencontres pour capitaliser le partage d'expériences et favoriser les liens entre élus et techniciens. En matière de gestion de crise, la question de l'après et du retour à la normale également abordée lors des RNS invite à réfléchir différemment pour demain.

- *M. le Président Jean-Pierre ABEL témoigne de son passage devant la Commission Mixte Inondation lors de la présentation du programme de réhabilitation des digues de l'agglomération troyenne lorsqu'il était Vice-Président en charge du dossier à Troyes Champagne Métropole. La commission avait été sensible à l'exposé d'un territoire ayant fait face à un épisode de crue dévastateur et avait d'autant plus reconnu l'enjeu de préparer son territoire à la perspective d'un évènement.*
- *M. le Vice-Président Roger BATAILLE confirme qu'il faut aujourd'hui raisonner différemment et que l'intégration des transitions climatiques dans les projets de territoires n'est pas incompatible avec le développement.*

8. Questions diverses

Aucune autre question n'est soulevée.

Le quorum n'ayant pu être atteint lors de la présente séance, M. le Président Jean-Pierre ABEL informe les délégués qu'une nouvelle convocation leur sera adressée en vue d'une nouvelle séance du Comité syndical, lequel pourra délibérer valablement sans condition de quorum. **Cette séance se tiendra le lundi 7 juillet 2025 à 18h30** à YSchools, 217 avenue Pierre Brossolette à Troyes.

Plus aucune observation n'étant formulée, M. le Président Jean-Pierre ABEL remercie les élus pour leur présence et lève la séance à 20 heures 30.